

Délibération n° 001

Objet : Approbation des statuts et élection du Bureau

Après que M. Daniel HOEFFEL, Doyen d'âge et le Président de séance ait déclaré installé le Comité Syndical », le Comité approuve et entérine les statuts (sur lesquels les membres du Syndicat ont préalablement délibéré).

Ceux-ci constituent désormais la règle de fonctionnement de cette assemblée.

Conformément aux statuts, le Comité Syndical procède à l'élection du Bureau.

Le Président sollicite les candidatures, successivement pour le siège de Président, pour chacun des trois Vice-Présidents, pour chacun des six autres membres. L'ensemble des membres du Bureau est élu au scrutin secret.

Ont obtenu et sont déclarés élus :

- Monsieur Roland RIES	Président	42 voix
- Monsieur Daniel HOEFFEL	Premier Vice-Président	42 voix
- Monsieur Jacques BIGOT	Deuxième Vice-Président	40 voix
- Monsieur Bernard SCHREINER	Troisième Vice-Président	41 voix

Autres membres du Bureau :

- Monsieur Roger BAUMERT	41 voix
- Madame Yveline MOEGLEN	36 voix
- Monsieur Jean KLOTZ	40 voix
- Monsieur André KLEIN-MOSSER	40 voix
- Monsieur Constant REIBEL	40 voix
- Monsieur Théo SCHNEE	39 voix

Ont également obtenu :

- Monsieur Jacques HELFTER	1 voix
- Monsieur Constant KLEIN	1 voix
- Madame Danièle MEYER	1 voix
- Monsieur Xavier MULLER	3 voix
- Monsieur Robert PFRIMMER	1 voix
- Monsieur Gaston SCHMITT	1 voix
- Monsieur Jean-Daniel ZETER	3 voix

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 1^{er} juin 1999*